

Date de convocation : 11 avril 2014

Date d'affichage : 11 avril 2014

GUINGAMP COMMUNAUTE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Le Conseil de Guingamp Communauté dûment convoqué, par Monsieur Aimé DAGORN - Président, s'est réuni à la Communauté de Communes - salle Georges RUMEN à Guingamp - l'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX SEPT du mois d'AVRIL à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Michel KERGUS - doyen d'âge.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de GRACES

- M. LE GOFF - Maire
MMES BRIAND - CORRE
M. LASBLEIZ

Commune de GUINGAMP

- M. LE GOFF - Maire
Mme LE HOUEIROU - Députée maire
MMES AUFFRET - CHOTARD -
LEVASSEUR - ZIEGLER
MM. DAGORN - DUCAUROY - KERHERVE
KERLOGOT - PASQUIOU

Commune de PABU

- M. SALLIOU - Maire
- MMES COCGUEN - BOLLOCH
M. PICAUD

Commune de PLOUISY

- M. GUILLOU - Maire
Mme LE MELL
M. CAILLEBOT

Commune de PLOUMAGOAR

- M. HAMON - Maire
MMES GUILLAUMIN - LE COTTON - VIARD
MM. ECHEVEST - GOUZOUGUEN - ROBERT

Commune de SAINT AGATHON

- MM. VINCENT - KERGUS
Mme PASQUIET

Secrétaire de séance :

Nolwenn BRIAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE (par M. Aimé DAGORN, Président sortant)

- Remplacement de M. Lucien Mercier par M. Patrick VINCENT : Suite à la démission volontaire de M. Lucien Mercier, le siège de conseiller communautaire vacant a été pourvu en application de l'article L 273-10 du code électoral (candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu)
- Remplacement de Mme Monique GUILLOU par Mme Isabelle CORRE : Suite à la démission volontaire de Mme Monique GUILLOU, le siège de conseillère communautaire vacant a été pourvu en application de l'article L 273-10 du code électoral (candidat de même sexe, élu conseillère municipale, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Prise de parole par M. KERGUS

à GUINGAMP, Le 17/04/014.

Michel KERBUS de l'ÉGLÉAGATHION vous souhaite la
bienvenue à tous et je salue, en particulier, monsieur Le Président,
Madame la Députée, messieurs les maires, Mrs Les Vice-Présidents,
Madames et messieurs les membres du conseil Communautaire,
Madames Messieurs.

C'est donc à moi que revient l'honneur de la mise en place de
la future présidence, comme quoi parfois dans la vie il arrive
d'avoir l'avantage d'être un ancien --- avec tout de même un
inconvénient majeur = c'est de ne plus être un jeune --- de toute
manière on ne peut jamais être dans les 2 cas --- ! ---
Alors pour revenir à cette élection, je me permets de rappeler aux
uns et aux autres que l'essentiel pour nous est que notre Communauté
fonctionne de façon harmonieuse et ce dans l'intérêt général.
Bien sûr, il faudra que la voix de chacun et de chacune soit
entendue et il ne devra surtout pas être question d'opposer la Ville
aux Communes, et inversement --- ! --- Il faut aussi reconnaître à
la Ville de Guingamp que si la périphérie s'est bien développée c'est
parce que depuis une quarantaine d'années, des hommes et des Femmes
dévoués et entrepreneurs ont façonnés ce territoire, et qui se sont battus
avec foi et conviction pour rendre notre cité attractive en développant
une multitude d'activités nouvelles qui ont contribué à y
implanter de la vie. La foire d'hier soir nous a encore conforté
dans l'idée que notre ville devrait se faire entendre au niveau du
pays tout entier et même au plan international... ! ---
Il nous appartient désormais de savoir faire fructifier de nouvelles
activités sur nos différentes zones.

2

qui est une véritable révolution à son tour = mettre Paris à 7h30 -- ! --
c'est formidable -- ! -- Pour mémoire, je vous rappellerai qu'en
1960 lorsque je suis parti à l'Armée et même à mon retour en
fin 62 on mettait 7h30 pour faire Quingomp - Paris -- quelle
évolution -- ! -- Je n'oublie pas non plus les différents achats de
terrains que vous avez réalisés pour les extensions futures, je pense
bien sûr à la Zone de Kerizac, entre autres, et celle de Kerhollo
qui va recevoir la Nouvelle déchetterie ultra-moderne. Bref
tout ce qui constitue notre marche en avant.

Oui, mais le Président et votre équipe avez bien travaillé pour
notre communauté, reste désormais à poursuivre dans cette
direction, ce qui se fera, j'en suis persuadé.

Aujourd'hui on ne gère plus comme il y a seulement 20 ans,
désormais il nous faudra savoir vendre et de ce point de vue, le
nouvel exécutif pourra compter sur moi aussi que sur d'autres
membres nous. Il y va de notre expansion économique et du progrès
social indissociable. D'ailleurs je n'ai aucune ambition personnelle à
faire valoir, je veux simplement travailler pour nos enfants, nos
petits enfants et même nos arrière petits enfants car nous sommes
tous appelé à devenir des centaines -- ! -- et puis, le souhait de
notre jeunesse est bien de vouloir décider, travailler et vivre au pays.
Enfin je me réjouis à titre personnel de l'implantation future du
Centre de Formation d'En Avant au Ruic'h à Paler puisqu'il va
se créer sur les terres de la Ferme de mes grands parents maternels.
En effet c'est sur cette exploitation que ma mère y a vu le jour,
malheureusement pour elle, ses parents sont morts en 1913 et 1914
étant devenue orpheline à 9 ans, tout aura été perdu, le bien immo-
bilier et mobilier -- dispersé et dispersé dans la Nature -- ! --

Voilà, pardonnez-moi si j'ai été un peu long, mais, maintenant je vais
passer à la partie relative à la lecture des dispositions du Code général
des collectivités territoriales et merci pour votre écoute.

M. KERGUS donne lecture des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les règles applicables à l'élection du maire sont transposables à l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Lecture des articles L. 2122-4 - L. 2122-5 - L. 2122-6 - L. 2122-7 - L. 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Article L. 2122-4

Le conseil communautaire élit le Président et les Vice-présidents parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de Président sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un conseil régional, président d'un Conseil général.

Les fonctions de Président sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout Président exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Président. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive

Article L 2122-5

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Président ou Vice-présidents, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa

Article L 2122-6

Les agents salariés du Président ne peuvent être vice-présidents si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Président.

Article L 2122-7

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L 2122-8

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil communautaire.

Pour toute élection du Président et des Vice-présidents, les membres du conseil communautaire sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le conseil communautaire.

Si, après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le conseil procède néanmoins à l'élection du Président et des Vice-présidents, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

En ce dernier cas, il y a lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est procédé dans le délai d'un mois à dater de la dernière vacance. Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul Vice-président, le conseil communautaire peut décider, sur la proposition du Président, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil communautaire a perdu le tiers de son effectif légal.

2 - ELECTION DU PRESIDENT (par vote à Bulletin secret)

Monsieur MICHEL KERGUS procède à l'appel à candidature.

Mme LE MELL propose la candidature de M. Bernard HAMON

M. Philippe LE GOFF propose la candidature de Monsieur Aimé DAGORN

Prises de paroles :

Tirage par M. Michel KERGUS

Intervenant n° 1 M. DAGORN

Intervenant n° 2 M. HAMON

Un temps de 7 minutes est accordé à chaque candidat.

Intervention M. Aimé DAGORN

« Je crois utile dans un premier temps d'évoquer très succinctement le bilan du mandat 2008-2014.

De l'avis général, le mandat 2008-2014 qui vient de s'achever se présente comme véritablement exceptionnel par l'ampleur des chantiers menés ou en cours et par le caractère très structurant des investissements, parfois bien au-delà de notre territoire. J'en rappelle quelques-uns parmi les plus saillants :

- ⇒ *Le PEM gare SNCF pour nous assurer le maintien du statut de gare TGV (actuellement 670 000 usagers par an. Selon les prévisions de l'ordre de 1 200 000 vers 2022. Le potentiel d'utilisateurs correspond à un bassin de population du 1/3 du département : 200 000 personnes). Nous nous sommes montrés très réactifs et efficaces pour être prêts en mai 2017 pour l'arrivée du TGV. Nous avons près de 2 ans d'avance sur tous les autres PEM. Nous avons ainsi sauvé des financements dont certains ont depuis disparus. Nous avons su nous attacher une vision protectrice de M. Michel CADOT, alors Préfet de Région.*
- ⇒ *La construction de l'espace sportif Pierre Yvon TREMEL (inauguré le 16 septembre 2013) abrite les activités sportives du Lycée Jules Verne et, hors temps scolaire, la gymnastique, la boxe, le basket, le volley et le badminton.*
- ⇒ *La construction du pôle jeunesse dont la mise en service est en cours. Il regroupe tous les services en direction de la jeunesse. Ceux de Guingamp communauté, le FJT, le PIJ, Cap jeune, un local de répétition et d'enregistrement pour Rock à l'Ouest...*
- ⇒ *La création de 3 zones d'activités spécialisées : Kérizac, Kergré et Saint Loup. Je me suis personnellement très fortement impliqué pour l'existence de cette dernière. Merci à Ouest France d'en afficher dans son édition d'aujourd'hui même un témoignage éclatant. Je rappelle aussi que pendant le mandat nous avons enregistré sur les espaces communautaires rendus disponibles une douzaine d'implantations économiques dont notamment AML en plein développement.*
- ⇒ *La réalisation d'une nouvelle ressourcerie - déchèterie à Kerkollo. Les terrassements favorisés par le beau temps ont débuté la semaine dernière.*
- ⇒ *La création d'un service de transport.*

- ⇒ *La lutte contre les inondations par la création de 3 bassins écrêteurs de crues sur le Ru Potin et d'un sur le ruisseau de Kergré.*
- ⇒ *La construction d'un skate park.*
- ⇒ *L'implantation d'une canalisation dédiée d'assainissement pour les industriels conventionnés entre la ZI de Bellevue et la STEP de Grâces.*
- ⇒ *L'aménagement de l'avenue du Goëlo et celle de l'hippodrome.*
- ⇒ *La politique du logement : PLH, OPAH, OPAH copropriété, la lutte contre l'habitat indigne...*
- ⇒ *L'engagement de financer l'équipement numérique FTTH (en partage avec les communes).*
- ⇒ *L'assainissement du terrain de camping de Milin Kerhé.*
- ⇒ *L'intégration de la crèche Pinocchio et de ses 22 salariés.*
- ⇒ *La signature d'une convention pour le partage de la croissance du FBI (Foncier bâti industriel et commercial).*
- ⇒ *L'accueil sur un site unique à Guingamp Emergence de tous les services de l'emploi (hors intérim) pour faciliter les démarches des demandeurs d'emplois.*

Il s'agit sans conteste d'un résultat hors du commun, obtenu grâce à l'appui de tous car 98% des décisions du conseil communautaire ont été acquises à l'unanimité, preuve s'il en est que l'ambiance était plus consensuelle qu'on le raconte parfois.

J'en viens à mes propositions de programme d'actions pour 2014-2020, dans la limite évidemment de nos capacités financières car je précise que Guingamp communauté a vu sa DGF se réduire de l'ordre de 450 000 € en 4 ans de 2010 à 2014.

1 - Le PEM à la gare SNCF. Le chantier sous maîtrise d'ouvrage de Guingamp communauté va se terminer à la mi-juin. La poursuite des travaux va s'effectuer sous maîtrise d'ouvrage de RFF et de la SNCF. Ce chantier est en préparation mais le début des travaux est prévu le 5 mai. 2 réunions publiques d'information notamment des riverains sont programmées mardi prochain, le 22 avril. La première à 18h, la seconde à 20h.

2 - La ressourcerie - déchèterie. J'en ai déjà parlé. Les travaux vont se poursuivre sur 15 mois.

3 - Le projet pluri professionnel de santé est piloté par une association rassemblant 107 acteurs de santé du territoire. Il est soutenu en totalité sur les plans pratique et financier par Guingamp communauté.

4 - La politique de l'habitat. Guingamp communauté s'est fortement investie dans cette action pour améliorer les conditions de vie des résidents en matière d'accessibilité, sanitaire et d'économies d'énergie. C'est aussi porteur pour l'artisanat. Guingamp communauté apporte des aides et consacre un budget en forte croissance dans ce domaine.

5 - La mise à jour du schéma d'aménagement du territoire dans le cadre de la **révision du SCOT** du Pays de Guingamp et de l'élaboration d'une **stratégie d'aménagement commercial**.

6 - le développement économique favorisant la création d'emplois :

- ⇒ La commercialisation des 3 zones d'activités spécialisées.
- ⇒ Le projet d'accueil de l'UCPT.
- ⇒ Le positionnement sur le projet de plateforme de fret ferroviaire.
- ⇒ La revitalisation du centre-ville et des centres bourgs.
- ⇒ La concertation et le soutien à la Fédération du commerce communautaire.
- ⇒ La création d'une halle des produits locaux maraichers (circuits courts).
- ⇒ Le financement de la desserte numérique.
- ⇒ La promotion et le développement touristiques.
- ⇒ La réduction des friches industrielles.

7 - La participation au financement du rond-point nord de la Chesnaye.

8 - L'eau et l'assainissement.

- ⇒ Il nous revient de faire le choix du mode de gestion : Délégation de Service Public ou Régie.
- ⇒ Dans la conséquence de l'aboutissement des longues négociations menées par Bernard et moi avec les industriels conventionnés et de la signature avec eux de nouvelles conventions de rejet des effluents, des travaux d'optimisation des stations de Grâces et Pont Ezer sont prévus avec, en parallèle, la procédure d'autorisation au titre des installations classées.
- ⇒ L'élaboration d'un programme pluriannuel de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux.

9 - Le transport. Il y a lieu de réfléchir à une amélioration du service pour une augmentation de la fréquentation.

10 - Les gens du voyage. Leur accueil est de la compétence de Guingamp communauté. Il nous faut créer une aire de grands passages estivaux (et trouver une solution dans l'urgence pour 2014), réaliser une aire de regroupement familiaux et entretenir l'aire pérenne de Bellevue.

11 - Enfin, il y a lieu d'élaborer un plan progressif de mutualisation (en application de la loi prévoyant un débat annuel obligatoire) pour viser si possible à la meilleure préservation des dotations de l'Etat.

Mais, au-delà de tous ces projets dont je rappelle encore une fois qu'ils devront être priorisés en fonction de nos capacités financières, ce qui apparaît terriblement important, capital pour la vitalité du territoire, son économie, ses commerces, l'emploi, l'avenir tout simplement :

- ⇒ *C'est de se placer dans une vision stratégique, prospective et dynamique à moyen et long terme.*
- ⇒ *C'est de donner du souffle et de la puissance à nos actions.*
- ⇒ *C'est aussi de nous préparer aux évolutions institutionnelles inéluctables.*

J'ai bien compris que l'idée de la commune nouvelle est loin d'être partagée et qu'elle me vaut une part de handicap pour ma candidature à la Présidence de Guingamp communauté. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer au fur et à mesure de mes rencontres, je prends acte clairement du rejet de cette perspective et me résous dès lors à mettre ce dossier en standby au cours de l'actuel mandat (à moins d'une obligation législative). Je reste pour autant intimement convaincu que cette idée mériterait néanmoins considération, réflexion et analyse.

Je comptais bien sûr plaider pour une extension du périmètre de Guingamp communauté à plus de 50 000 habitants. C'est en effet la condition indispensable pour être admis au sein de la Conférence territoriale régionale (le fameux B 16 constitué du Président du Conseil Régional, des 4 Présidents de Conseils Généraux, des Présidents de Métropoles, de communautés d'agglomérations et communautés de communes de plus de 50 000 habitants). Il faut savoir que c'est désormais au sein de cette instance que se dessinent et que se construisent toutes les stratégies régionales majeures. Ne pas y siéger équivaut à faire partie carrément d'un territoire de seconde zone.

Il faut bien être conscient que Guingamp communauté dispose d'atouts et d'une chance extraordinaires du fait de :

- ⇒ *Sa situation privilégiée et stratégique au centre de la partie ouest des Côtes d'Armor,*
- ⇒ *Sa parfaite desserte par la RN 12 et la ligne TGV,*
- ⇒ *Son irrigation avantageuse par un réseau routier de qualité en étoile (qui lui vaut l'appellation de carrefour de l'Armor et de l'Argoat),*
- ⇒ *La présence d'une Sous-Préfecture, de 6 lycées et 3 collèges et une antenne universitaire.*
- ⇒ *L'existence d'un centre hospitalier à défendre face au danger que constitue l'émergence de l'hôpital privé qui sort de terre à Eulésis en Pléris.*
- ⇒ *Son pôle et son tissu commercial à conforter,*
- ⇒ *Son industrie agroalimentaire et sa zone de chalandise qui la rendent solidaire des espaces ruraux environnants.*

Il serait irresponsable de ne pas tirer arguments et profit de notre présence au cœur d'un véritable bassin de vie et d'emplois qui excède largement nos 6 communes et qui correspond plus ou moins au territoire du « Pays de Guingamp ».

Or, si les toutes récentes propositions du Premier Ministre, M. Manuel Valls, formulées lors de son discours de politique générale sont suivies d'effet, il y a lieu de comprendre que, je cite « La création d'une nouvelle carte intercommunale fondée sur les bassins de vie entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ». Notre projet d'extension territoriale va alors se faire tout seul !

Je découvre aujourd'hui dans la presse avec beaucoup de plaisir et de fierté que nos amis de la Communauté de communes de Paimpol Goëlo, 2 jours seulement après leur réélection, confirment avec force leur volonté de rapprochement avec Guingamp ! C'est bien que notre relationnel est de qualité et que notre pouvoir attractif est toujours opérant !

Tels sont les enjeux essentiels et les projets réalistes de ce mandat que je vous soumets et que je m'engage, si vous en êtes d'accord, à défendre avec détermination et vigueur à la condition, comme je le souhaite, que vous me fassiez confiance pour Présider à nouveau le Conseil communautaire.

J'ai bien entendu qu'il fallait choisir un Président qui ne soit pas de Guingamp. Je me considère bien davantage comme le Président sortant, candidat à sa réélection que comme le représentant d'une municipalité. Je pense avoir donné à titre personnel pendant 6 ans suffisamment de gages de mon indépendance et de ma recherche permanente et obstinée de l'équité pour échapper à un tel argument.

J'espère en définitive présenter les meilleures qualités et la meilleure expérience pour maintenir résolument ce territoire dans la dynamique où il s'est engagé, avec votre appui, sous ma présidence depuis 2008, en veillant à la plus grande sérénité possible et à un climat respectueux.

Je compte sur votre soutien. »

M. HAMON fait remarquer à M. DAGORN que le temps qui lui était imparti de 7 minutes a été largement dépassé.

Intervention M. Bernard HAMON

Suite aux dernières élections municipales et du fait des modifications apportées aux modes de scrutin, il y a une nouvelle équipe d'élus communautaires et c'est dans ce cadre que je vous fais part de ma candidature à la fonction de Président de Guingamp Communauté.

Fort d'une expérience de deux mandats d'élus en qualité de Vice Président, 7 ans aux infrastructures et 6 ans en charge de l'eau et de l'assainissement, je considère que cette candidature a toute sa légitimité, ne serait-ce qu'au travers des différents dossiers communautaires que j'ai eu l'occasion de suivre sous les mandatures d'Annie Le Houérou et d'Aimé Dagorn (comme le dernier en date dans lequel je me suis beaucoup impliqué, la négociation du contrat d'affermage de l'eau, à renouveler rapidement).

Je vais essayer de vous expliquer simplement et rapidement mes motivations, la façon dont je compte exercer ma fonction si je suis élu et les objectifs que nous pourrions nous fixer.

1) Mes motivations

Tout d'abord, je tiens à exprimer mon fort attachement au bassin de vie guingampais, mon attachement à la mutualisation des moyens au service d'une économie solidaire autour de Guingamp et mon souhait de démontrer que nous sommes capables de porter l'esprit communautaire autrement. Malgré tout, vous le savez tous, je n'en ai jamais fait mystère, je suis déterminé à conserver l'identité de nos communes qui sont la base même de la démocratie.

Guingamp Communauté aurait tout à gagner en faisant confiance à un Président d'une commune périphérique. Le sens de ma candidature est de développer une nouvelle façon de travailler ensemble et je compte sur vous tous élus pour faire mieux connaître la Communauté de Communes. Beaucoup de gens ignorent le rôle fort qu'elle joue dans nos collectivités respectives et l'importance qu'elle va prendre dans le futur avec la probable suppression des départements.

2) Comment

Sur la méthode, je tiens tout d'abord à vous rassurer. L'objectif d'une présidence portée par Ploumagoar n'aura et n'a rien de concurrentiel avec vous. Mon souhait est de mettre en place une nouvelle méthode de concertation plus élargie en respectant mieux les communes environnantes. Fort de mon implication personnel dans le tissu économique local et comme vous avez pu le lire ans les derniers articles de presse concernant ma candidature, je souhaite mettre l'accent sur l'économie locale des petites et moyennes entreprises.

Concernant la gouvernance, je tiens à rassurer le personnel et ne compte pas bouleverser l'organisation administrative et technique. La gestion des vices présidence devra être plutôt axée sur les compétences. Et je tiens également à dire que je ferai confiance à tous les vices présidents pour mener à bien les dossiers dont ils auront la charge

3) Les objectifs

Les objectifs de cette mandature non présidée par un guingampais seront évidemment de terminer les grands chantiers en cours : la gare, la ressourcerie, le remplissage des zones de Kérizac et Kergré et le développement de la zone de Saint-Loup. Aussi, dans le mandat à venir, on ne doit pas se faire d'illusions. On ne pourra pas engager d'autres travaux importants. J'ai bien pris en compte qu'il ne faut pas trop rêver à des lendemains budgétaires qui chantent. Bien au contraire, il faut bien intégrer la baisse des ressources qu'on nous a annoncée. Il faudra une gestion rigoureuse pour préserver les capacités d'investissement et mener des actions volontaires de rationalisation des charges de fonctionnement. En maîtrisant financièrement les investissements, cela nous permettra de maîtriser la pression fiscale. Autres objectifs importants : maîtriser la masse salariale, continuer à travailler de concert avec tous les collaborateurs de Guingamp Communauté et renforcer la synergie avec les élus.

Concernant la dynamique et l'aménagement des zones commerciales de Guingamp Communauté, sujets cruciaux qui ont fait l'objet de nombreux débats pendant les deux dernières mandatures, mon objectif est de mettre en place un programme de réhabilitation de la ville centre tout en respectant le développement des zones périphériques.

Un mot sur la réforme territoriale. Je compte principalement travailler sur le regroupement des intercommunalités en lien direct avec le bassin de vie de Guingamp et temporiser sur la notion de ville nouvelle.

En conclusion, je souhaite exprimer le fait qu'une Communauté de Communes, c'est avant tout un état d'esprit autour du bien travailler ensemble, dans le respect général de notre communauté. L'écoute et la concertation sont des éléments de réussite et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour travailler dans ce sens en mettant en priorité l'économie au service des solidarités et de l'environnement et non l'inverse.



Philippe LE GOFF souhaite questionner les 2 candidats sur la question de la gouvernance de l'EPCI. Il fait état du changement de mode de scrutin et des modifications intervenues au niveau communal avec de nouveaux exécutifs portés par les électeurs et la présence de minorités au sein du conseil communautaire. Il souhaite savoir comment les deux candidats se projettent dans la gestion et la représentation de ces exécutifs au bureau communautaire.

Bernard HAMON pense que le vote va se tenir à bulletin secret. Il respectera les noms qui sortiront des urnes.

Aimé DAGORN respectera également les noms qui sortiront des urnes. Il ne voit pas comment il pourrait faire autrement. Il pense que la question de Philippe LE GOFF est plus précise. Le nombre de commissions restera-t-il le même. Les communes qui sont actuellement représentées dans l'exécutif seront-elles représentées de la même façon, sur les mêmes bases.

Philippe LE GOFF souhaite avoir des précisions sur la représentation des exécutifs locaux dans les exécutifs intercommunaux.

Bernard HAMON indique que ce n'est pas la mairie de Ploumagoar qui a changé le mode de scrutin. Aujourd'hui, il y a un mode de scrutin qui a permis à des minorités de s'installer dans les communes. Si une de ces minorités est élue, il respectera.

Pierre SALLIOU fait remarquer que le nombre de Vice-présidents par commune reste le même. La commune de Pabu qui aurait bien voulu avoir deux Vice-présidents, pourquoi pas, aura un Vice-président comme par le passé. Il pense qu'il en sera de même pour toutes les communes. Il n'imagine pas que Pabu s'attribue toutes les vice-présidences. Le nombre de Vice-présidents a été déterminé au regard de la population. Il ne voit pas pourquoi les règles seraient changées. Il ne conçoit pas que tel parti ou tel groupe impose ses vice-présidents. La représentation doit demeurer la même.

Philippe LE GOFF indique que sa question est différente. Les représentations appartiendront-elles à l'exécutif communal, aux majorités des communes.

Pierre SALLIOU pense que oui. A l'intérieur des majorités, la question ne se pose pas, notamment à Pabu. Peut-être s'agit-il des communes de Guingamp et Ploumagoar. Il fait remarquer que sur Guingamp la situation est plus compliquée puisque 3 groupes sont présents au conseil municipal.

Bernard HAMON apporte une réponse.

Chaque commune a fléché ses délégués communautaires. Chaque délégué communautaire pourra donc se porter candidat.



Monsieur Michel KERGUS invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la Communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le Bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **32**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) **1**

Nombre de suffrages exprimés **31**

Majorité absolue **16**

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Aimé DAGORN	13	<i>treize</i>
Bernard HAMON	18	<i>dix huit</i>

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Bernard HAMON a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Intervention de M. Bernard HAMON - Président

« Je prends le poste de Président de Guingamp communauté. Mais remerciements vont tout d'abord au Président sortant. Ce matin, nous avons eu une conversation téléphonique, nous nous sommes dit que qui que ce soit le Président de Guingamp communauté, on garderait des relations courtoises et j'espère que ce sera le cas.

Je mesure aussi ce soir la tâche qui m'attend parce que je sais qu'Aimé DAGORN était quelqu'un de travailleur. Je sais aussi que dès demain matin, il faudra se mettre au travail. Je compte sur vous tous pour dépasser les clivages politique et nous permettre en tous les cas au sein de cette assemblée de travailler pour le bien du territoire pendant ces six années à venir.

Je serai un Président à l'écoute de toutes et de tous. Bien sûr, je ne quitterai pas ma commune chère à mes yeux « Ploumagoar » Je travaillerai dans l'intérêt de tous et de toutes. Merci.

J'ai une pensée ce soir pour mes parents, ma famille, pour mon épouse, ma fille qui ont vécu quelques semaines compliquées et difficiles et qui m'ont autorisé à me lancer dans ce formidable challenge Guingamp communauté.

Je remercie le soutien de tous mes amis présents ce soir dans la salle, surtout l'un d'entre eux qui se reconnaîtra dans la salle avec qui j'avais des relations quotidiennes.

Merci à vous toutes et à vous tous. »

Date de convocation : 11 avril 2014

Date d'affichage : 11 avril 2014

GUINGAMP COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Le Conseil de Guingamp Communauté dûment convoqué, par Monsieur Aimé DAGORN - Président, s'est réuni à la Communauté de Communes - salle Georges RUMEN à Guingamp - l'an DEUX MILLE QUATORZE, le DIX SEPT du mois d'AVRIL à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Bernard HAMON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de GRACES

- M. LE GOFF - Maire
MMES BRIAND - CORRE
M. LASBLEIZ

Commune de GUINGAMP

- M. LE GOFF - Maire
Mme LE HOUEIROU - Députée maire
MMES AUFFRET - CHOTARD -
LEVASSEUR - ZIEGLER
MM. DAGORN - DUCAUROY - KERHERVE
KERLOGOT - PASQUIOU

Commune de PABU

- M. SALLIOU - Maire
MMES COCGUEN - BOLLOCH
M. PICAUD

Commune de PLOUISY

- M. GUILLOU - Maire
Mme LE MELL
M. CAILLEBOT

Commune de PLOUMAGOAR

- M. HAMON - Maire
MMES GUILLAUMIN - LE COTTON - VIARD
MM. ECHEVEST - GOUZOUGUEN - ROBERT

Commune de SAINT AGATHON

- MM. VINCENT - KERGUS
Mme PASQUIET

Secrétaire de séance :

Nolwenn BRIAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil délibère valablement.

3 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE- PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Yannick LE GOFF, maire de Grâces sollicite auprès de Monsieur Bernard HAMON, Président une suspension de séance.

Monsieur Bernard HAMON accorde une suspension de séance de 20 minutes.

Interruption de séance du conseil communautaire à 19 h 10.

Reprise de la séance du conseil communautaire à 19 h 40.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-10, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Ce nombre doit être arrondi à l'entier inférieur pour ne pas dépasser la règle des 30% d'un point de vue mathématique.

Ainsi, sur 32 membres, l'effectif de vice-présidents peut varier de 7 (application du taux de 20%) à 9 (majoration jusqu'à 30% de l'effectif total du conseil communautaire).

Ce même article indique que le bureau est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

L'article L 5211-5-1 du CGCT n'imposant pas la référence obligatoire aux statuts pour la fixation du nombre de conseillers participant à la formation du Bureau, ce dernier peut également être librement déterminé par l'organe délibérant.

Monsieur Bernard HAMON propose de fixer le nombre de Vice-présidents à 9.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer à 9 le nombre de vice-présidents en application des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT
- Décide que le Bureau sera composé du Président et des 9 vice-présidents

4 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS (par vote à bulletin secret)

Si l'article L 5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints (article L 2122-7-2 du CGCT) aucune règle ne précise que cet article, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants, est applicable aux membres du bureau.

En conséquence, le scrutin majoritaire à trois tours reste applicable pour l'élection des membres du bureau des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'élection a lieu, poste par poste, au scrutin majoritaire (majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième tour).

Il doit donc y avoir autant de scrutins qu'il y a de postes à pourvoir.

Ce mode de scrutin individuel exclut par conséquent toute obligation de parité.

Sous la présidence de Monsieur Bernard HAMON élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents(e)

Premier Vice-président(e) COMMUNE DE PLOUISY

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 4

Nombre de suffrages exprimés 28

Majorité absolue 15

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
<i>Rémy GUILLOU</i>	28	Vingt huit

Proclamation de l'élection du Vice-président

M. Rémy GUILLOU a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Deuxième Vice-président(e) COMMUNE DE SAINT AGATHON

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 6

Nombre de suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Patrick VINCENT	25	Vingt cinq
Michel KERGUS	1	un

Proclamation de l'élection du Vice-président

M. Patrick VINCENT a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Troisième Vice-président(e) COMMUNE DE GRACES

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 5

Nombre de suffrages exprimés 27

Majorité absolue 14

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Nolwenn BRIAND	27	Vingt sept

Proclamation de l'élection de la Vice-Présidente

Mme Nolwenn BRIAND a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Quatrième Vice-président(e) COMMUNE DE PABU

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 4

Nombre de suffrages exprimés 28

Majorité absolue 15

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Christian PICAUD	28	<i>Vingt huit</i>

Proclamation de l'élection du Vice-Président

M. Christian PICAUD a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Cinquième Vice-président(e) COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 3

Nombre de suffrages exprimés 29

Majorité absolue 15

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Yannick ECHEVEST	29	<i>Vingt neuf</i>

Proclamation de l'élection du Vice-Président

M. Yannick ECHEVEST a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Sixième Vice-président(e) COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral). 2

Nombre de suffrages exprimés 30

Majorité absolue 16

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Guilda GUILLAUMIN	30	<i>trente</i>

Proclamation de l'élection de la Vice-Présidente

Mme Guilda GUILLAUMIN a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Septième Vice-président(e) VILLE DE GUINGAMP

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 5

Nombre de suffrages exprimés 27

Majorité absolue 14

<i>Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>Nombre de suffrages obtenus</i>	
Philippe LE GOFF	27	<i>Vingt sept</i>

Proclamation de l'élection du Vice-Président

M. Philippe LE GOFF a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Huitième Vice-président(e) VILLE DE GUINGAMP

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 12

Nombre de suffrages exprimés 20

Majorité absolue 11

Nom et Prénom des candidats <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
Marie France AUFFRET	20	<i>vingt</i>

Proclamation de l'élection du Vice-Présidente

Mme Marie France AUFFRET a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Neuvième Vice-président(e) VILLE DE GUINGAMP

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 32

Nombre de votants (enveloppes déposées) 32

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.L66 du code électoral) 13

Nombre de suffrages exprimés 19

Majorité absolue 10

Nom et Prénom des candidats <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus	
Yannick KERLOGOT	19	<i>Dix neuf</i>

Proclamation de l'élection du Vice-Président

M. Yannick KERLOGOT a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé



Monsieur Bernard HAMON sollicite l'avis du Conseil communautaire sur la possibilité :

- **de reporter au prochain conseil communautaire le rapport n° 5 inscrit à l'ordre du jour.**

L'objet porte sur :

LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS SPECIFIQUES :

- **Délégation du service public de l'Eau et de l'Assainissement**
- **Commission d'appel d'offres**

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,

Bernard HAMON